



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 132183

Texte de la question

M. Guy Lefrand attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les transferts de technologie d'EDF aux Chinois. Selon différentes informations, EDF s'apprêterait à s'associer à son homologue chinois pour la construction de réacteurs en France, entre autres. Le transfert de technologie qui y serait associé n'est-il pas dangereux pour notre pays ? Ce partenariat, envisagé par EDF et dont la presse a pu obtenir une copie, mettrait en difficulté l'entreprise AREVA, spécialisée dans l'industrie nucléaire et moteur de l'économie française et de sa puissance. Il l'interroge sur la réalité de ce partenariat entre EDF et son homologue chinois et l'interpelle sur la situation délicate que rencontrerait AREVA, entreprise française, si un tel accord était finalisé. Il est important de rappeler que l'électronucléaire français détient un leadership mondial important. Par ailleurs, le secteur nucléaire occupe une place significative dans l'économie nationale avec 125 000 emplois directs en 2009 sur notre territoire et 400 000 emplois au total, soit une contribution à hauteur de 2 % du PIB. D'autre part, le poids du nucléaire pourrait croître de plus de 20 % sur 2012-2030 avec près de 30 000 emplois directs supplémentaires en France. Chaque million d'euros investi dans le nucléaire génère près de 3 emplois sur notre territoire. Par conséquent, il s'étonne des raisons qui ont poussé EDF à envisager un tel partenariat avec son homologue chinois au détriment du développement de l'industrie française.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lefrand](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132183

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3139

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)